

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 10 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire accueille et présente Lise GROSSE, qui a intégré les services municipaux depuis le 1^{er} décembre en tant que secrétaire de maire et agent d'accueil de l'agence postale communale. Mme GROSSE remplace Isabelle DAYET, qui part en retraite au 1^{er} février prochain.

1. Projet Centre bourg : point général

Les travaux de désamiantage et de démolition sont terminés. La consultation pour le lot 13 (chapes, carrelage, faïence) a dû être déclarée sans suite car l'entreprise Primatesta qui avait été retenue n'a pas été en mesure de fournir l'ensemble des pièces administratives requises. Une nouvelle consultation vient donc être lancée par le SIDEC. L'attribution du marché se fera lors de la séance de février.

La phase de préparation du chantier a commencé au début du mois. Les réunions de chantier ont désormais lieu tous les vendredis matin. L'entreprise Grut va intervenir prochainement pour trier les pierres de taille conservées afin qu'elles soient stockées par la Commune. Les élus réfléchissent à la solution la plus pertinente pour vendre et valoriser ces pierres.

Un échéancier prévisionnel des dépenses sera demandé au SIDEC afin que la Commune anticipe les besoins en trésorerie pour le paiement des entreprises au fil du chantier et évalue le montant maximum de la ligne de trésorerie nécessaire. Les établissements bancaires seront prochainement consultés pour obtenir des offres.

2. Finances

Budget 2021 : décision modificative n°3

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire, en fin d'année 2021, d'abonder à hauteur de 3 000 € les crédits du compte « Autres bâtiments et installations » afin de régler la quote-part de la Commune dans le financement des travaux d'adduction d'eau de la caserne des pompiers du Plateau de Nozeroy. Les crédits nécessaires ont été prélevés sur le compte des dépenses imprévues du budget 2021, et prélevé sur le c/020 dépenses imprévues. Le conseil municipal constate et approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget général 2021.

Restes à réaliser, exercice 2021

M. le Maire présente les montants des « restes à réaliser » du budget 2021 (dépenses d'investissement engagées mais pas encore réglées). Ces montants viendront s'ajouter aux dépenses réelles d'investissement dans le compte administratif 2021 et seront retranchées de celles de 2022 dans le budget primitif.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Lorsque que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Selon ce principe, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'autorisation suivante :

- Montant maximum total autorisé : 25 % de 2 977 764 € soit **744 441 €**.

La répartition par compte est la suivante, pour un total de 548 900 € :

- Hôtel de ville..... 5 000 €
- Équipement de cimetière 6 000 €
- Autres bâtiment publics..... 5 000 €
- Immeubles de rapport..... 5 000 €
- Autres constructions 5 000 €
- Réseaux de voirie 9 900 €
- Installations de voirie 3 000 €
- Autre matériel et outillage..... 1 000 €
- Matériel roulant 5 000 €
- Matériel de bureau..... 1 000 €
- Mobilier..... 3 000 €
- Projet Centre bourg..... 500 000 €

3. Cimetière : création de nouveaux cavurnes

Anne-Marie MIVELLE, première adjointe, précise que les cinq concessions de cavurnes ont été attribuées. Afin de pouvoir répondre aux futures demandes, il est souhaitable de créer de nouveaux emplacements. Le conseil municipal approuve le devis établi

par l'entreprise Gauthier pour l'aménagement de 2 nouvelles rangées de 5 cavurnes pour un montant de 5 451,40 € TTC. Les travaux auront lieu dans l'année.

4. Forêts et bois

Droit de préemption et de préférence (parcelle AC 62 – Prés neufs)

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, informe le conseil municipal que la Commune est sollicitée dans le cadre de son droit de préemption et de son droit de préférence à l'occasion de la vente de la parcelle forestière AC 62 (Prés neufs) d'une superficie de 33 a 40 ca. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption et le droit de préférence. En effet, la parcelle vendue ne présente pas d'intérêt pour la Commune puisqu'elle ne jouxte que faiblement une parcelle forestière communale.

Exploitation des bois de résonance de la parcelle 6

Un point est fait sur l'exploitation récente du lot d'épicéas de la parcelle 6 et des parcelles adjacentes, comprenant plusieurs bois de résonance exceptionnels. Ces derniers seront vendus à des luthiers pour la fabrication d'instruments de musique. Une dérogation à l'APPB a été obtenue auprès de l'État pour exploiter ce lot. Les bois sont entreposés à Fontaine Bouchard dans l'attente de leur commercialisation. Le conseil municipal remercie vivement Emmanuel DORNIER, garde forestier, pour le travail réalisé pour le repérage et la valorisation de ces bois.

5. Agriculture : renouvellement des bureaux des 3 associations foncières

M. le Maire indique que la commune compte 3 associations foncières créées lors des derniers remembrements (Mignovillard dont Petit-Villard, Froidefontaine et Essavilly). Celle de Communailles-en-Montagne a été dissoute en 2011 et son patrimoine de chemins intégré au patrimoine communal.

Il appartient au conseil municipal de nommer, pour chaque association foncière, 4 membres du bureau parmi les propriétaires et exploitants agricoles concernés. Les élus sont invités à réfléchir à ce point qui fera l'objet d'une délibération en février.

6. Ressources humaines

Centre de gestion du Jura : avis sur la désaffiliation de la CA du Grand Dole

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette désaffiliation, qui permettra à la communauté d'agglomération du Grand Dole de mettre en place ses propres instances paritaires.

Personnel communal

Un point est fait en séance sur les mouvements de personnel, les arrêts maladie, etc.

7. Intercommunalité et structures extérieures

Sans objet.

8. Réflexion sur les projets, actions et évolutions à engager : échanges et partage d'idées

M. le Maire invite chaque élu à réfléchir et à faire part d'idées sur des projets et DES actions qui pourraient être menées durant le mandat, dans tous les domaines et particulièrement dans les domaines de connaissance, de compétence ou d'intérêt de chacun.

9. Divers

Droit de préemption Urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune pour les ventes suivantes :

- Parcelles cadastrées AB 208, 206 et 205 comprenant une maison, situées 12 rue de l'Usine à Mignovillard
- Parcelle ZI 303 comprenant une maison, située 6 rue des Frênes
- Parcelle ZK 71 comprenant une maison, située 7 rue de Mibois

La séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 février 2022 à 20h.



Le Maire,

Florent SERRETTE